

BESOINS² 2016

LA VERITE RETABLEE



Contrairement aux assertions diffusées par ailleurs, FO a été la seule organisation syndicale à demandé les mesures de reconnaissance salariale (promos, MECs, primes) validées par cet accord.

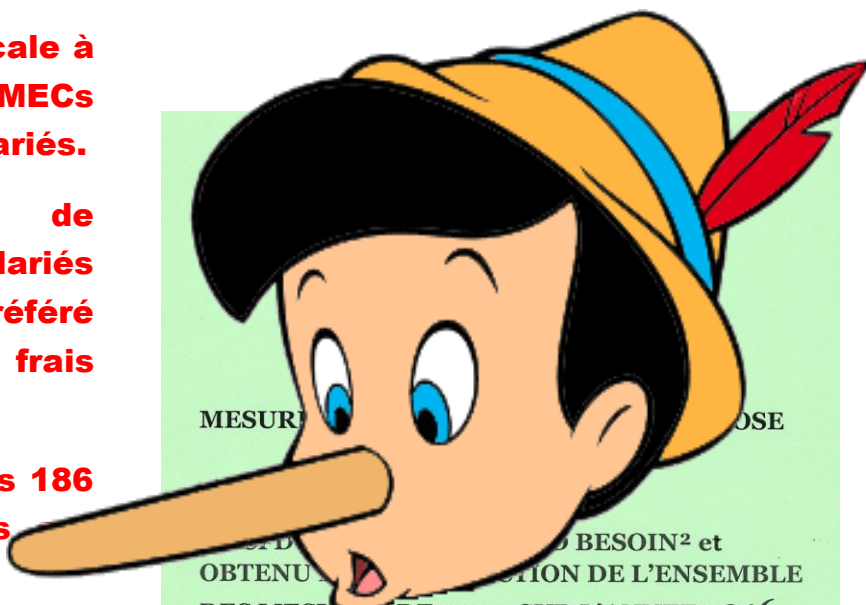
FO a été la seule organisation syndicale à revendiquer les promotions et les MECs pour récompenser les efforts des salariés.

Plutôt que des mesures de reconnaissance salariale pour les salariés impactés, certaines OS ont préféré demander des remboursements de frais de garde, de transport, etc.

FO a demandé, négocié et obtenu les 186 mesures salariales contenues dans cet accord.

Si vous avez eu une promo, une MEC ou une prime en 2016,

c'est grâce à FO seule OS à avoir demandé les reconnaissances salariales de cet accord !



MESURES OBTENUES PAR FO COM \ ORANGE

LES MESURES OBTENUES PAR FO COM \ ORANGE BESOIN² et
OBTENUES PAR FO COM \ ORANGE EN L'OCASION DE L'ENSEMBLE
DES MESURES DE 2015 SUR L'ANNEE 2016
ET ENCORE MIEUX CAR AU FINAL CE SONT :

- 84 MEC (mesures emploi compétence) au lieu de 80
- 55 PE (primes exceptionnelles) au lieu de 45
- et 47 PROMOS au lieu de 45.

Au total ce sont : 186 mesures dont ont bénéficiées les salarié.e.s

Ainsi, plus de 27 % du personnel a obtenu une reconnaissance.

Les métiers transverses et le Niveau 2 ont aussi bénéficié de ces reconnaissances.

FO COM \ ORANGE, toujours et toujours responsable, a négocié et signé cet accord d'accompagnement pour les salariés impactés dans le cadre de Besoins².

Signer un accord ne veut en aucun cas dire l'avoir négocié !

Abonnez-vous à la newsletter sur www.FOCOMDOSE.com